Francis Chigot Association

BULLETIN DE DON 2026 - 27

FAITES UN DON À L'ASSOCIATION FRANCIS CHIGOT ET SOUTENEZ LA SAUVEGARDE D'UN PATRIMOINE D'EXCEPTION ET LE RAYONNEMENT DE L'ART DU VITRAIL AU XXÈME SIÈCLE.

Toutes les sommes recueillies seront affectées au fonctionnement ou aux investissements de l'Association Francis Chigot et l'art du vitrail au XXème siècle et donneront lieu à l'établissement d'un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus. Les dons faits à l'association Francis Chigot sont déductibles :
. de l'impôt sur les sociétés à hauteur de **60 %** dans la limite de 5 %0 du chiffre d'affaires.
Exemple : un don de 1500€ = 900 € d'économie d'impôt.
. de l'impôt sur le revenu pour les particuliers à hauteur de **66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable
Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

Donateur :

Madame, Monsieur, société ou collectivité
(rayer la mention inutile)

NOM : (Pour les sociétés et collectivités mettre son nom et celui de son représentant légal)
.....
Prénom :

Adresse :

Tél : Adresse courriel :

Montant du don : €

Somme en toutes lettres :

Date du paiement :

O Par chèque à l'ordre de « Association Francis Chigot » à adresser à l'attention de Madame Marie-Jeanne Moudoulaud, trésorière de l'association

O Par virement : IBAN ETRANGER FR76 1950 6000 1128 1216 5840 453 BIC AGRIFRPP895

Date et signature :

Association Francis Chigot et l'art du vitrail au XXe siècle
3, place Gay-Lussac - 87400 Saint-Léonard-de-Noblat - France
+ 33 5 55 56 06 24 - contact@francischigot.fr - www.francischigot.fr